Impôt sur le revenu

Nous voulons qu'on témoigne d'une certaine considération pour ces hommes qui rendent service non seulement à leurs concitoyens, mais à la société toute entière. Il leur arrive d'avoir des frais et de subir des pertes. Nous devrions au moins couvrir leurs frais en payant leurs uniformes ou leurs autres vêtements et en remplaçant les articles, tels que les montres-bracelets, qu'ils perdent en se précipitant sur les lieux d'un incendie. Ils n'ont parfois pas le temps de s'habiller comme il faut quand une urgence les réclame.

Le gouvernement a songé à leur accorder une exemption de \$300. C'était peut-être très bien il y a quelques années, mais après avoir écouté certains des discours d'aujourd'hui, je crois que nous sommes passés à côté du problème en n'établissant pas les responsabilités à cet égard. Nous ne finissons pas d'accorder des exemptions. Il est dangereux d'en accorder à gauche et à droite. Où établir la limite à l'égard des volontaires et des bénévoles? J'apprécie beaucoup leur travail, mais il y a beaucoup de volontaires qui font don de leur temps et risquent leur vie. C'est le cas de ces pompiers volontaires. Nous avons également les auxiliaires de la police et divers autres organismes qui font don de leur temps.

Je crois que c'est à la municipalité et aux gens qu'elle représente de prendre leurs responsabilités à cet égard. C'est d'ailleurs ce qu'ils font dans la plupart des cas, dans la municipalité d'où je viens, par exemple. Nous n'avons pas de pompiers rémunérés; nous avons seulement des volontaires, et je dois dire qu'ils forment une excellente équipe. Je les ai côtoyés pendant des années lorsque je faisais de la politique municipale, et je suis au courant de leurs frais. J'ai toujours affirmé catégoriquement que les édiles municipaux devraient veiller à ce que ces volontaires, qui n'épargnent ni leur temps ni leurs efforts, reçoivent tout l'équipement nécessaire pour remplir leurs fonctions.

Je suis très heureux que ma ville, Niagara-on-the-Lake, fasse ce geste pour ceux qui protègent la vie et la propriété d'autrui. Je trouve que nous devrions dans tout le Canada presser les municipalités de prendre leurs responsabilités et d'assurer aux travailleurs bénévoles le remboursement des frais qu'ils sont amenés à débourser en rendant service à la communauté.

Des voix: Le vote.

M. Andres: Je prétendrai ne pas avoir entendu car j'ai encore quelques mots à dire à ce sujet.

M. Andres: C'est possible, mais c'est ma prérogative. Nous ne pouvons pas tout mettre aux pieds du gouvernement fédéral et prétendre que l'on doit faire ceci et cela et accorder des exonérations ici et là. En l'occurrence, la responsabilité en incombe directement aux municipalités et nous devons donc exercer les pressions nécessaires pour qu'elles les acceptent. Je suis sûr qu'on en a déjà parlé maintes fois, peu importe que ces municipalités soient en Ontario, au Québec ou dans toute autre province.

Des voix: Le vote.

M. Andres: Qu'importe que la question soit inscrite au Feuilleton ou ailleurs, nous espérons que les municipalités adopteront une politique uniforme, et qu'alors les pompiers bénévoles, ceux qui se dévouent pour protéger la vie et la propriété des autres, seront mis sur un même pied dans l'ensemble de notre grand pays. C'est là toute la question.

Des voix: Le vote.

M. Andres: Il en est bien ainsi. Je ne crois pas un seul instant que le gouvernement fédéral devrait endosser les responsabilités qui incombent aux municipalités.

Nous avons parlé de ce grand débat constitutionnel et de la répartition des pouvoirs. La tendance, semble-t-il, est de remettre aux mains des provinces de plus en plus de pouvoir. Peut-être devrions-nous examiner la question de près et donner également un peu de responsabilités aux municipalités qui sont à la base de notre système. On ne peut évaluer ce genre de service en termes monétaires, puisque aucun des pompiers bénéfoles ne se fait payer. Ils assurent ce service pour le bienfait de la collectivité et de la société.

Je suis très fier d'avoir pu participer aux travaux des membres de ce groupe qui assurent un tel service à la société canadienne. A mon avis, ce serait une injustice que de leur enlever cette responsabilité, à eux qui servent si bien leur pays.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures, ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

• (2002)

REPRISE DE LA SÉANCE